

**LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP
PERMANEO
PART AC : FR0011499599
PART SC : FR0011563527**

Paris, le 3 avril 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) PERMANEO géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de la modification suivante à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion, les modifications suivantes vont être effectuées à compter du 11 avril 2025 :

- La possibilité d'investir en actions, obligations (y compris des obligations subordonnées callable ou puttable), titres de créances et instruments du marché monétaire en direct a été augmentée dans la limite des expositions indiquées dans la stratégie d'investissement. Cela n'impacte ainsi pas le profil rendement/risque de votre FCP.
- Augmentation des frais de fonctionnement et autres services de 0,20% de l'actif net à 0,50% maximum conformément à la lettre qui vous a été transmise en date du 10 mars 2025.

A noter que ces modifications ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Nous vous rappelons que les rapports semestriels et annuels (rapports réglementaires) de votre FCP sont disponibles au siège de la société Auris Gestion et peuvent, par ailleurs, vous être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann - 75008 PARIS ou par courriel à l'adresse serviceclients@aurisgestion.com.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre le (+33) 1 42 25 86 19 ou encore le (+33) 1 42 25 83 40.

Cette même adresse e-mail ou ces numéros de téléphone peuvent être utilisés pour obtenir, sur simple demande, la dernière version de la documentation réglementaire de votre FCP (prospectus, document d'information clé...).

Par ailleurs, vous pouvez contacter le Service Clients (serviceclients@aurisgestion.com / (+33) 1 42 25 86 19) afin d'obtenir le reporting mensuel de votre FCP ainsi que l'historique des valeurs liquidatives.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette modification entrera en vigueur le **11 avril 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Significative



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Acteurs		
Régime juridique et politique d'investissement		
Méthode de sélection des titres	- Actions en direct : [0% ; 20%] - Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire en direct : [0% ; 20%]	- Actions en direct : [0% ; 80%] - Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire en direct : [0% ; 100%].
	Avant	Après
Frais		
Frais de fonctionnement et autres services	0,20% TTC (Taux maximum)	0,50% TTC (Taux maximum)



Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
 Directeur Général
 Directeur de l'Asset Management